



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7445<sup>e</sup>** séance

Mardi 19 mai 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Murmokaitė . . . . .	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chili . . . . .	M. Olguín Cigarroa
	Chine . . . . .	M. Zhao Yong
	Espagne . . . . .	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Lamek
	Jordanie . . . . .	M <sup>me</sup> Kawar
	Malaisie . . . . .	M <sup>me</sup> Adnin
	Nigéria . . . . .	M. Laro
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Rycroft
	Tchad . . . . .	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

### Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/331)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/331)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Omar Abdirashid Ali Sharmarke, Premier Ministre de la République fédérale de Somalie, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Mogadiscio.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, qui vont présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie; et M. Maman Sidikou, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kay et à M. Sidikou, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/331, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Kay.

**M. Kay** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de faire le point de la situation au Conseil. Je suis heureux de le faire avec mon ami et collègue l'Ambassadeur Maman Sidikou. Hier, nous avons présenté ensemble un exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et c'est pourquoi nous participons à la présente séance depuis Addis-Abeba. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie est sans équivalent, solide, et essentiel pour obtenir de bons résultats.

Pour commencer, je remercie le Conseil de son appui soutenu à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et au processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie.

Quand j'ai pris la parole au Conseil en février (voir S/PV.7375), je m'étais déclaré à la fois enthousiaste et inquiet en ce qui concerne l'année à venir. J'étais enthousiaste car, après une trop longue pause, des avancées politiques semblaient de nouveau possibles. Le processus a bel et bien repris son cours. Le Gouvernement somalien, le troisième en moins de trois ans, travaille d'arrache-pied, et le Parlement fédéral a entamé sa sixième session. Les dirigeants fédéraux, régionaux et locaux, les parlementaires et des personnes de divers horizons édifient un État fédéral, pas à pas, par le biais du dialogue et de la réconciliation. La méfiance ambiante qui a caractérisé le pays pendant près de 25 ans rend la tâche difficile et laborieuse; mais elle doit se poursuivre, et elle doit pouvoir compter sur notre appui constant.

Le Président fédéral, Hassan Sheikh Mohamoud, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée et les dirigeants des administrations provisoires du Puntland, de Djouba et du Sud-Ouest ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre le plan Vision 2016 de la Somalie, sans prorogation aucune du mandat du Parlement fédéral ni du Président en août et en septembre 2016, respectivement. Il y a plusieurs objectifs importants que le Gouvernement s'est fixés pour les mois à venir, notamment l'achèvement de la formation des administrations et des assemblées régionales provisoires; la poursuite de la révision constitutionnelle; la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante et de la Commission de tracé des frontières et de la fédération; et l'établissement, sous sa forme définitive, de la législation prioritaire relative aux partis politiques, à la citoyenneté et aux élections.

Une fois que le Parlement aura approuvé la nomination des membres de la Commission électorale nationale indépendante, cette dernière devra faire face à un calendrier serré pour s'acquitter de ses fonctions. Une fois mise en place, elle devra se prononcer sans attendre sur la manière de remplir son mandat. L'Organisation des Nations Unies déploiera une mission d'évaluation électorale chargée de conseiller les parties concernées et de déterminer, en étroite collaboration avec elles, la nature et l'ampleur de l'appui électoral qui

sera fourni par l'ONU en Somalie. L'ONU, de concert avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que l'Union européenne et ses États membres, continue d'appuyer la mise en place d'administrations régionales provisoires. Il reste de nombreux défis à relever, en particulier pour ce qui est d'assurer la représentativité. Il faut faire davantage en termes de réconciliation locale. Les femmes, les minorités et les jeunes doivent être bien représentés dans le cadre de ces processus.

Les progrès accomplis sur le front du fédéralisme n'ont pas été accompagnés d'avancées similaires dans le domaine de la révision constitutionnelle. Le 6 mai, la Présidente de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution a démissionné de ses fonctions, mais nous ne devons pas relâcher nos efforts pour faire avancer le processus. L'ONU appuie l'action menée par les membres de la Commission et d'autres institutions compétentes pour entamer le processus de révision constitutionnelle en toute bonne foi le plus rapidement possible. Le calendrier des élections dans le Somaliland, qui devaient se tenir le mois prochain, m'inquiète également. La décision prise récemment par la Chambre des Anciens de reporter les élections de 22 mois à mars 2017 est décevante. L'ONU s'est associée à d'autres partenaires internationaux pour demander instamment que ce calendrier soit établi sur la base d'un consensus politique entre toutes les parties prenantes du Somaliland.

La sécurité du personnel des Nations Unies en Somalie demeure une priorité. Hélas, le 20 avril, un attentat terroriste à Garowe a coûté la vie à quatre membres du personnel de l'UNICEF et trois gardes somaliens. Les Chabab ont choisi de s'en prendre à des personnes qui œuvraient sans relâche pour améliorer le sort de familles et d'enfants somaliens. Comme l'a dit le Président Hassan Sheikh Mohamoud, c'était là « une attaque contre l'avenir du pays ». Nous rendons hommage à nos collègues disparus en poursuivant leur travail. Il nous faut trouver un équilibre entre notre devoir de protection du personnel et l'exécution de notre mandat, qui est d'aider les Somaliens.

D'une manière générale, le système des Nations Unies – les organismes, fonds et programmes ainsi que la Mission – a en moyenne 1 400 personnes déployées sur l'ensemble du territoire somalien. Nous devons garantir une protection adéquate de ces équipes. À cet égard, je tiens à remercier le Conseil de son appui à l'élargissement de l'unité de gardes des Nations Unies,

qui assure une protection vitale pour le personnel de l'ONU dans le complexe de l'aéroport international de Mogadiscio et les nouveaux locaux dans lesquels nous avons emmenagé en ville. C'est la première fois depuis 1995 qu'une mission mandatée par le Conseil de sécurité opère depuis des locaux situés en dehors de la zone de l'aéroport.

Je demeure préoccupé par la sécurité en Somalie et par la menace que les Chabab font peser sur l'ensemble de la sous-région, comme en témoigne l'attentat odieux commis contre l'université de Garissa, au Kenya, en avril. Il nous faut faire preuve d'une grande vigilance et être en mesure de réagir à tout signe donnant à penser que les Chabab profitent de leurs liens avec les groupes extrémistes au Yémen et de l'instabilité qui règne dans ce pays. La lutte contre le terrorisme exige des efforts sur de nombreux fronts. J'espère voir, au cours des semaines à venir, une coopération encore plus étroite entre les États Membres pour faire face à cette menace au niveau sous-régional, y compris en prenant des mesures pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Vu tout ce qui est en jeu d'ici à 2016, nous pouvons nous attendre à ce que les Chabab fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour faire dérailler le processus politique en Somalie.

Le renouvellement de l'offensive conjointe de la Somalie et de l'Union africaine contre les Chabab est une priorité urgente. Une fois de plus, je rends hommage au courage de l'armée nationale somalienne et de nos collègues de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'Union africaine et l'ONU ont récemment mené à bien une mission conjointe en Somalie visant à évaluer les critères d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les incidences du renforcement des contingents de l'AMISOM, et à formuler des recommandations sur les prochaines étapes de la campagne militaire. Mon collègue, l'Ambassadeur Sidikou, et S. E. le Premier Ministre en parleront plus en détail.

Le développement de l'armée nationale somalienne et de la police somalienne constitue un impératif tant pour la défaite des Chabab que pour la stratégie de sortie de l'AMISOM. Le plan Guulwade (« victoire »), mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/331), vise à former et à équiper l'armée nationale en vue d'opérations conjointes à mener maintenant. Il fournit un cadre solide, mais il va falloir redoubler d'efforts pour l'appuyer. Un dispositif robuste pour la fourniture effective de l'aide internationale à l'armée nationale est nécessaire, et nous sommes en train

de consulter tous les partenaires quant aux différentes options. Un plan similaire pour la police, y compris la police régionale, s'impose également.

Je juge encourageant le fait que les mécanismes créés en 2014 pour appuyer la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie commencent à porter leurs fruits. Le Gouvernement a fait preuve de leadership en rassemblant tous les partenaires. Un ensemble de sept programmes, aligné sur les priorités du Gouvernement fédéral et les ressources des donateurs, et d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, a été approuvé pour financement par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies. Je remercie tous les donateurs qui se sont engagés à apporter un appui financier, et je les encourage à continuer de soutenir le relèvement de la Somalie par le biais de ces mécanismes. Toutefois, l'harmonisation et la coordination de l'aide internationale apportée aux dirigeants somaliens laissent à désirer. Environ 10 % seulement des fonds généreusement promis à Bruxelles en 2013 ont été engagés par le biais du dispositif du Pacte. J'encourage tous les partenaires de la Somalie à respecter nos engagements collectifs et, plus particulièrement, à recourir davantage aux systèmes nationaux.

Bien que le système financier de la Somalie reste très fragile, le Gouvernement fédéral et ses partenaires internationaux prennent des mesures dans le cadre du Pacte pour garantir une surveillance robuste de l'architecture globale de gouvernance. Il y a encore un long chemin à parcourir, mais je suis heureux d'annoncer qu'un compte unique du Trésor est désormais en place, offrant ainsi un seul système pour les recettes et les paiements nationaux.

Il y a également beaucoup à faire en matière de droits de l'homme. Cette année, la Somalie devra rendre compte des progrès accomplis s'agissant des engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Examen périodique universel. Je note avec préoccupation qu'il y a eu une augmentation sensible du nombre des condamnations à mort prononcées et des exécutions en 2015, en dépit de l'engagement de la Somalie à imposer un moratoire sur les exécutions. Je reste également préoccupé par les menaces et les actes d'intimidation dont les journalistes sont l'objet en Somalie. Je me félicite du rapport de l'Union africaine sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de l'AMISOM et salue le travail accompli par l'équipe chargée de l'enquête. Comme le Conseil l'a déjà souligné, il faut maintenant

y donner suite. L'Ambassadeur Sidikou en parlera plus en détail.

La situation humanitaire en Somalie reste alarmante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Quelque 730 000 Somaliens n'arrivent toujours pas à satisfaire leurs besoins alimentaires de base quotidiennement. De surcroît, 2,3 millions de personnes risquent de sombrer dans la même situation, faute d'assistance, et plus de 1,1 million d'entre elles, dont la majorité est constituée de femmes et d'enfants, restent déplacées. Cette situation exige une attention constante, un financement suffisant et des mises à niveau continues de nos capacités d'analyse et de prévision. Au cinquième mois de l'année, l'appel humanitaire n'est financé qu'à hauteur de 12 %, puisque seulement 100 millions de dollars ont été reçus sur les 863 millions requis. La situation pourrait s'aggraver en raison d'une mauvaise saison des pluies, le cas échéant, de la fermeture des bureaux somaliens de transfert de fonds et de l'escalade du conflit au Yémen. Entre le 27 mars et le 14 mai, la Somalie a accueilli près de 7 000 personnes, dont la grande majorité, soit environ 92 %, étaient des ressortissants somaliens, nombre d'entre eux ayant le statut de réfugié au Yémen. L'ONU soutient activement les efforts visant à aider les personnes qui rentrent dans leur pays.

Le Forum des partenaires de haut niveau prévu le 29 juillet à Mogadiscio sera l'occasion pour la Somalie et ses partenaires de se réunir pour convenir des mesures prioritaires à prendre d'ici à 2016. Mais, entre-temps, la poursuite des progrès nécessitera une attention et un engagement soutenus de la part de toutes les parties. Je suis convaincu que le mandat de la MANUSOM reste utile pour l'année à venir. Au fur et à mesure que progressera la fédéralisation, nous ajusterons les priorités de nos efforts. Notre rôle dans les régions de la Somalie deviendra de plus en plus critique, et nous nous efforcerons d'optimiser notre aide aux administrations existantes et nouvelles dans le cadre de notre mandat consistant à offrir nos bons offices et un appui sous forme d'orientations et de conseils stratégiques, ce qui nécessitera un appui dans les domaines de la logistique et de la sécurité compte tenu des conditions difficiles. J'attends avec intérêt l'examen stratégique du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, également prévu pour le mois de juillet, qui nous permettra de déterminer ce qui est faisable, notamment en matière d'appui aux nouvelles administrations là où la MANUSOM n'est pas présente. Nous continuerons de tenir le Conseil informé

de l'adéquation des dispositifs de sécurité. Enfin, nous continuerons de surveiller les préparatifs d'un processus électoral prévu pour septembre 2016, et fournirons d'autres conseils sur les implications y afférentes selon que de besoin.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour parler de véritable succès en Somalie, je pense que nous passerions à côté d'une occasion stratégique si nous n'étions pas en mesure d'apprécier tout ce que les Somaliens et la communauté internationale parviennent à réaliser. Si l'on jette un coup d'oeil sur l'ensemble de la région et au-delà, où voit-on ailleurs un pays jadis enlisé dans un conflit et disposant désormais d'une gouvernance fonctionnant de mieux en mieux, un pays où le dialogue politique remplace peu à peu le droit des armes et, surtout, où l'extrémisme violent est combattu avec succès? Ce pays, que les réfugiés fuyaient autrefois par millions, reçoit désormais les réfugiés d'autres pays comme le Yémen et accueille de nouveau ses propres citoyens. C'est un honneur pour moi que de travailler dans un tel environnement, avec des partenaires internationaux aussi dévoués et des collègues de l'ONU aussi courageux. Le monde ne doit pas laisser passer cette occasion. Nous devons consolider ces succès en nous impliquant davantage et en fournissant davantage de ressources au cours de la période à venir. Je remercie le Conseil de son appui indéfectible.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kay de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

**M. Sidikou** (Union africaine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser au Conseil aujourd'hui à propos de la situation en Somalie.

Je voudrais présenter au Conseil trois points importants, à savoir la situation qui prévaut en Somalie en matière de sécurité; mes réflexions quant au récent exercice de définition de critères mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU; enfin, les résultats des enquêtes sur l'exploitation et les sévices sexuels, ainsi que les mesures prises par la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour mettre en place un régime efficace de prévention et d'intervention. D'importants progrès politiques ont également été enregistrés, s'agissant notamment du processus de fédéralisation, de la révision de la Constitution et du processus électoral, progrès auxquels mon bureau de même que la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et le

Gouvernement fédéral somalien ont apporté leur soutien, comme l'a indiqué mon collègue Nick Kay dans son exposé au Conseil.

Concernant la sécurité, la situation générale qui prévaut en Somalie semble être marquée par un niveau élevé de menace terroriste caractérisé par l'intensification des activités des Chabab, due principalement à l'augmentation du nombre d'attentats où sont utilisés des engins explosifs improvisés et d'assassinats ciblés. D'une manière générale, il est probable que les Chabab poursuivent leurs activités, vu que leur intention de commettre des attentats terroristes et leur capacité à le faire n'ont pas diminué. Les assassinats ciblés semblent être leur tactique préférée en raison de leur grande efficacité et de leur faible coût. Face à cela pourtant, nous – c'est à-dire l'AMISOM et nos homologues somaliens – avons renforcé nos opérations conjointes, en particulier dans les centres urbains, afin de continuer à perturber leurs activités.

Pour ce qui est des opérations offensives, je voudrais souligner que les soldats de l'AMISOM et l'armée somalienne ont poursuivi sans relâche leurs efforts pour vaincre les Chabab. La conduite des opérations « Eagle » et « Indian Ocean » témoignent de la façon dont les opérations offensives de l'AMISOM contre les Chabab peuvent donner de bons résultats, notamment en réduisant le contrôle de territoires par ce groupe terroriste. Je tiens en outre à assurer le Conseil que nous redynamiserons les opérations contre les Chabab, comme l'a recommandé la mission conjointe Union africaine-ONU qui s'est achevée récemment, et qu'une opération de grande envergure sera bientôt lancée dans certaines zones. Pour des raisons évidentes de sécurité opérationnelle, je n'en dirai pas plus.

Je voudrais à présent passer au deuxième point, concernant mes réflexions sur les résultats de la mission conjointe Union africaine-ONU chargée de définir les critères de déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, et ses recommandations concernant les prochaines étapes de la campagne militaire qui a débuté le mois dernier en Somalie, entre le 14 et le 25 avril. La Commission de l'Union africaine, l'AMISOM et la MANUSOM ont mené des consultations avec les pays fournisseurs de contingents et cherchent à rallier leur adhésion aux recommandations. La mission conjointe a examiné les critères d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, comme le stipule la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité, et a



constaté que, même si certains critères ont enregistré des progrès à des vitesses différentes, la situation générale de la Somalie n'est pas propice au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies avant la fin de l'année 2016, au plus tôt. Il est réconfortant de constater que, dans son projet de rapport, la mission conjointe Union africaine-ONU apprécie le fait que, grâce à l'appui ciblé de partenaires, l'on ait réussi avec grand succès à réduire le contrôle territorial des Chabab et à en affaiblir les dirigeants. Cela a à son tour permis de libérer l'espace nécessaire au bon déroulement du processus politique, en particulier le processus de fédéralisation, malgré l'inégalité des progrès selon les régions.

Les offensives menées conjointement par l'AMISOM et l'armée somalienne ont également libéré l'espace nécessaire aux efforts de stabilisation dans les zones récupérées, en dépit du fait qu'un certain nombre de facteurs importants les aient entravés. Même si les opérations conjointes ont permis de récupérer des territoires, les Chabab conservent encore certains moyens, principalement du fait de leur recours à des tactiques de guerre asymétrique, qui mettent à mal la confiance des populations à l'égard de l'armée et de l'AMISOM et empêchent d'entreprendre de nouvelles actions nécessaires à leur rencontre, en grande partie parce que l'AMISOM ne possède pas la configuration et les ressources nécessaires pour réagir en conséquence. En particulier, l'efficacité de la force a été compromise par l'absence de la plupart des éléments habilitants et des multiplicateurs de force autorisés par la résolution 2124 (2013), notamment les hélicoptères qui permettent d'avoir l'agilité et la flexibilité requises pour s'adapter aux changements de tactique des Chabab. Étant donné l'ampleur de la menace et l'état du processus politique, si l'on arrêta d'augmenter les effectifs de personnel en uniforme avant la fin de 2016, cela risquerait sérieusement d'entraîner des revers remettant en cause les objectifs de la Vision pour 2016, et nuirait au succès de l'investissement réalisé par tous les intéressés. Par conséquent, la présence constante de l'AMISOM est potentiellement nécessaire jusqu'à la fin de l'année 2016.

Je suis donc favorable à la recommandation de prolonger l'accroissement des effectifs avec une reconfiguration ciblée et structurée de l'AMISOM conçue pour répondre à l'évolution des réalités. Cette prorogation permettra à l'AMISOM d'atteindre trois objectifs étroitement corrélés. Premièrement, elle lui permettra de reprendre ses opérations offensives contre les Chabab, qui seront conduites avec une chaîne de

commandement renforcée, de manière intersectorielle selon que de besoin, avec des capacités spécialisées basées sur l'utilisation des moyens de la Mission, notamment les hélicoptères qui pourraient provenir soit de l'intérieur du continent soit de l'extérieur, compte dûment tenu des limites et des risques qui y sont associés.

Deuxièmement, la prorogation permettra de consolider et de stabiliser les zones reprises aux Chabab, ce qui nécessitera de passer progressivement la main à la police et de convenir d'un rééquilibrage des effectifs en uniforme de l'AMISOM en temps opportun, selon ce que dictera la séquence convenue des opérations, constamment adaptée en fonction des circonstances. L'habilitation de la police permettra de libérer des troupes aux fins des opérations de sécurisation des zones, qui sont essentielles pour leur stabilisation. En outre, la création d'une présence civile conjointe AMISOM/MANUSOM permettra de renforcer aussi les efforts de relèvement et de stabilisation.

Enfin, cette prorogation permettra à l'AMISOM de sécuriser les principales voies d'approvisionnement et autres itinéraires conduisant aux zones nouvellement reprises et aux administrations régionales provisoires, et, par voie de conséquence, d'accéder librement aux différents points des zones nouvellement reprises et entre elles, et à son tour, de faciliter la gouvernance, la prestation de services et l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle permettra aussi aux militaires, au Gouvernement et aux autorités locales de bénéficier de la liberté de circulation et d'une protection, tout en facilitant également le réapprovisionnement et l'accès au trafic commercial et vers les marchés.

Ce sont là certes de nobles objectifs qui, je l'espère, auront les faveurs du Conseil, mais je voudrais souligner certains postulats clefs sur lesquels se fondent ces louables objectifs et que nous devons examiner de manière plus approfondie. Si nous voulons que l'AMISOM atteigne ces objectifs et si nous voulons prendre les bonnes décisions à ce stade crucial de notre appui à la Somalie, nous devons faire des choix difficiles, concernant, premièrement, notre appui aux forces somaliennes de sécurité. La contribution apportée par l'armée nationale somalienne sur la base de la résolution 2124 (2013) ne s'est pas concrétisée assez vite. Lorsqu'elle a fini par arriver, la viabilité des opérations de suivi requises se trouvait sérieusement limitée par le double problème de l'insuffisance des ressources et des faiblesses considérables de la chaîne de commandement.

Aujourd'hui, les autorités somaliennes ont mis au point le plan Guulwade («victoire»), que nous devrions tous appuyer de façon coordonnée. Cela est essentiel si nous voulons que l'armée nationale somalienne devienne un partenaire plus efficace de l'AMISOM.

Deuxièmement, nous devons prendre une décision concernant le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Bien qu'il ait sensiblement évolué, le soutien logistique a connu des défaillances qui ont notablement contribué, entre autres éléments, au manque de cadence des opérations. La méthode d'appui logistique doit donc prendre une nouvelle direction. L'examen stratégique prévu du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) revêt par conséquent une importance cruciale et devra, entre autres, reconnaître qu'il importe de renforcer quantitativement et qualitativement les capacités de l'UNSOA ainsi que d'adapter le Bureau d'appui à la nature des opérations de l'AMISOM ainsi qu'à ses autres clients.

Troisièmement, deux recommandations ont été faites, à l'issue de l'analyse des critères de déploiement, sur le rôle de la composante de police de l'AMISOM. La première consiste à déployer des unités de police constituées destinées à fournir un soutien opérationnel et logistique et à renforcer la confiance dans la police nationale. La seconde est de déployer des agents de police à titre individuel pour fournir un appui en matière d'agrément, de recrutement, de formation et d'encadrement du personnel de police somalien local.

La Somalie continue d'œuvrer à la mise en place des institutions de l'état de droit, et le Gouvernement fédéral a signé des mémorandums d'accord avec les administrations régionales provisoires. Il s'agit d'une évolution opportune, et la police de l'AMISOM appuiera le recrutement, l'agrément, la formation et le déploiement de 600 policiers pour chacune de ces administrations. Le rôle joué par la police de l'AMISOM à l'appui de la Somalie nécessite de prévoir un dispositif d'appui à la police somalienne qui comprenne l'infrastructure de base, l'équipement rudimentaire et les articles de survie nécessaires aux fins du lancement des opérations dans les régions. Le rapport final de l'exercice de définition des critères élaboré conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sera présenté au Conseil de sécurité très prochainement, et j'attends avec intérêt l'examen et l'approbation par le Conseil des recommandations figurant dans le rapport.

En conclusion je voudrais revenir sur les résultats des enquêtes indépendantes effectuées sur les allégations signalées par Human Rights Watch, en juin 2014, faisant état d'exploitation et de sévices sexuels mettant en cause du personnel de l'AMISOM. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises, je tiens à réaffirmer solennellement devant le Conseil que les responsables de l'AMISOM sont déterminés à appliquer la politique de zéro tolérance de l'Union africaine. Nous continuerons de respecter la dignité de l'ensemble des femmes et filles somaliennes ainsi que les valeurs religieuses et culturelles de la Somalie, à mesure que l'AMISOM continue de s'acquitter de son mandat de rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

Outre qu'elle a conclu que sur l'ensemble des allégations contenues dans le rapport de Human Rights Watch, deux d'entre elles se sont avérées des cas effectifs d'exploitation et de sévices sexuels perpétrés par des soldats de l'AMISOM, l'équipe d'enquête a également formulé un certain nombre d'observations et de recommandations en vue de renforcer les mécanismes existants mis en place par la Commission de l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police afin de lutter contre l'exploitation et les sévices sexuels. Nous avons tenu compte de ces recommandations dans notre réponse et avons déjà pris les mesures spécifiques suivantes.

J'ai donné instruction au Commandant de la force, au Chef de la police et aux autres hauts responsables de la Mission de mettre immédiatement en œuvre les recommandations figurant dans le rapport d'enquête. Nous avons transféré tous les magasins hors du camp de base de l'AMISOM. Nous sommes en train de restructurer le camp de façon à empêcher tout accès non autorisé du personnel de l'AMISOM aux Somaliens vivant dans la zone de la Mission. La Commission de l'Union africaine a recruté et déployé auprès de la Mission un Spécialiste de la déontologie et de la discipline. Nous mettons en service à l'AMISOM un numéro d'urgence afin de répondre précisément aux doléances des victimes et des témoins qui ont été cités dans le rapport d'enquête.

Afin d'encourager le signalement des cas d'exploitation et de sévices sexuels et de renforcer la confiance, la Commission de l'Union africaine, avec le concours de l'AMISOM, a élaboré une politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements laquelle, nous l'espérons, sera approuvée par les organes directeurs de l'Union africaine cette

année. La Commission, avec le concours de l'AMISOM, a également élaboré un projet d'annexe au mémorandum d'accord actuel entre la Commission et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police en vue de mettre en place une riposte plus efficace contre l'exploitation et les sévices sexuels et d'améliorer les efforts des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police en matière de prévention, de responsabilisation et de signalement de ces agissements, ainsi que de veiller à ce que les victimes reçoivent l'assistance dont elles ont besoin. Étant donné que c'est aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police qu'il incombe au premier chef de veiller à la déontologie et à la discipline de leurs contingents, la Commission leur a communiqué le rapport détaillé afin qu'ils l'examinent et leur a demandé d'y répondre et de faire des observations sur ses conclusions en prévision d'une réunion avec eux et avec la Somalie en vue de convenir des mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre somalien.

**M. Sharmarke** (Somalie) (*parle en anglais*) : Il y a eu une évolution au plan politique en Somalie ces derniers mois, comme l'ont indiqué au Conseil le Représentant spécial, M. Kay, et l'Ambassadeur Sidikou. Il y a eu aussi quelques progrès tangibles, et la République fédérale de Somalie a élaboré le plan Guulwade («victoire»), conçu en vue du renforcement rapide de la capacité de lutte de l'armée nationale somalienne contre les Chabab, aux côtés de la Mission de l'Union africaine en Somalie, en réponse à l'appel lancé afin que l'armée nationale somalienne participe plus efficacement aux opérations conjointes. Je prie nos partenaires d'appuyer ce plan afin de permettre à l'armée nationale somalienne d'assumer davantage de responsabilités dans la sécurisation du pays.

Le processus d'intégration des milices régionales dans l'armée somalienne est un élément déterminant des résultats obtenus par le secteur somalien de la défense. Avec le lancement, le 12 mai, des activités de la Commission sur l'intégration des milices régionales, sous les auspices du Ministère de la défense, un véritable dynamisme s'instaurera progressivement et des progrès concrets seront enregistrés dans ce domaine prioritaire. La répartition convenue des forces régionales de la Mission qui seront transférées à l'armée

nationale somalienne est le signe d'une claire et forte détermination de la part des administrations régionales d'accepter la fédéralisation de nos forces armées. Ceci est lié à l'intégration de 2 880 éléments du Djoubaland, où les Chabab conservent plusieurs bastions. En ce moment même, le Ministre de la défense se trouve dans le Djoubaland pour lancer le processus d'intégration.

L'intégration de 3 000 miliciens du Puntland est également absolument prioritaire. Les forces du Puntland combattent déjà les Chabab, qui ont établi une autre place forte dans le massif de Galgalo, sous la pression de la campagne militaire menée dans le sud-ouest de la Somalie l'année dernière. On s'attend à ce que le Puntland soit le théâtre des derniers combats qui seront menés contre les Chabab en raison du terrain difficile, où le groupe peut trouver refuge. Nous devons vaincre les Chabab et les empêcher de se regrouper et d'étendre leur présence dans le Puntland, avant que la situation ne s'aggrave tellement qu'elle devienne difficile à maîtriser.

La menace posée par les Chabab dans le Puntland s'aggrave en raison de faits qui surviennent actuellement au Yémen. Si des éléments extrémistes viennent s'implanter dans le Puntland avec les Chabab, il sera très difficile de les débusquer et de les vaincre à l'avenir. Nous avons une chance de nous attaquer à cette situation maintenant. Je demande donc instamment au Conseil de sécurité d'autoriser le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie à fournir un dispositif d'appui non létal aux 3 000 éléments supplémentaires du Puntland, qui doivent être intégrés dans l'armée nationale somalienne. Cela porterait à 13 900 le nombre de militaires bénéficiant du dispositif d'appui de l'ONU.

Dans une perspective d'avenir, il est également essentiel que l'intégration des forces de police régionales fasse partie de ce processus. Cela jouera un rôle central pour accélérer le passage à la lutte contre la piraterie, tant au niveau fédéral que régional, ce qui, nous le savons tous, est indispensable à la stabilité à long terme de la Somalie.

Sur le front politique, la « Vision pour 2016 » reste le cadre stratégique qui énonce nos objectifs politiques. Le processus avance dans les régions du centre, et les structures fédérales prennent forme assez rapidement. Une impulsion devrait être donnée dans l'État restant, l'État d'Hiraan, la semaine prochaine.

Le Gouvernement fédéral continue également de dialoguer avec les dirigeants régionaux. Dans le cadre de



notre dernière réunion à Garowe, des progrès ont été faits concernant la révision de la Constitution, notamment en ce qui concerne le secteur de la sécurité, le partage du pouvoir et des tâches et la question de l'intégration des forces. Les dirigeants fédéraux et régionaux ont accepté d'examiner des accords de partage des tâches et d'avancer dans la révision de la Constitution.

Des avancées ont été réalisées dans le cadre du Pacte pour la Somalie. Le 2 avril, un mécanisme accordant des conditions avantageuses a approuvé sur le principe six projets conjoints qui seront mis en œuvre par le Gouvernement fédéral somalien et six organismes avec l'appui apporté par l'intermédiaire de l'ONU ou de transferts effectués par les partenaires. Il s'agit d'une étape décisive pour débloquer les ressources et obtenir plus rapidement des résultats concrets.

En mai, le Conseil des ministres a nommé les membres de la Commission électorale nationale indépendante, de la Commission des services judiciaires et de la Commission du tracé des frontières et de la fédération. L'opérationnalisation de ces commissions est une priorité absolue pour le Gouvernement fédéral, et nous nous attendons à ce que le Parlement fédéral approuve prochainement ces nominations.

Des progrès sont faits dans la mise en place des nouvelles structures dans les régions. Une conférence de réconciliation est en cours. La planification a commencé en vue de l'organisation de la coopération au niveau fédéral dans l'État restant.

La mise en place du Parlement du Djoubaland est à saluer. Ce processus a néanmoins posé quelques problèmes. Le Gouvernement fédéral travaille en

coopération étroite avec l'administration interne de Djouba et les chefs de l'opposition afin de parvenir à un compromis et à des arrangements pour trouver une solution à la crise relative à la formation d'une assemblée régionale dans le Djoubaland.

Dernier point, mais non le moindre, le Gouvernement fédéral travaille en coopération très étroite avec le Kenya sur la question des rapatriements afin d'assurer le retour sans heurt de nos réfugiés se trouvant dans le camp de Dadaab. Nous travaillons également avec les autorités yéménites pour faciliter le retour rapide des réfugiés en Somalie. Nous devons faire face à une situation très préoccupante pour l'ONU et toutes les parties dans la région : le coût humain de la violence au Yémen. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 100 000 réfugiés yéménites devraient arriver en Somalie au cours des six prochains mois. La Somalie accueille déjà près d'un million de personnes déplacées. Nous n'avons pas les ressources internes ni les capacités nécessaires pour accueillir de nouveaux réfugiés. Nous demandons donc au Conseil de mobiliser le système des Nations Unies et les donateurs afin d'élaborer un plan d'urgence sur le terrain pour les réfugiés fuyant le Yémen.

Je remercie le Conseil de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole, et j'espère qu'il entendra nos appels.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 45.*